

Les résolutions suivantes sont ensuite adoptées à l'unanimité :

Proposé par M. le Chevalier Robitaille, secondé par Mgr. Benj. Paquet et résolu :

Que le rapport des Directeurs, ainsi que les Etats qui viennent d'être lus soient approuvés et imprimés pour l'usage des actionnaires.

Proposé par H. F. Marcou, écuyer, secondé par Cyrille Tessier, écuyer, et résolu :

Que l'article sept des règlements de la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec soit amendé en y ajoutant ce qui suit :

Les déposants seront tenus de mettre sur les chèques tirés sur la Caisse le folio de leur livret ainsi que le nom du bureau de la dite Banque sur lequel ils sont tirés.

A défaut de remplir cette formalité la Caisse ne sera pas responsable des dommages qui pourraient s'en suivre, soit pour cause de refus de paiement des dits chèques soit pour cause d'erreurs commises en rapport avec d'iceux.

Proposé par Cyrille Tessier, écuyer, secondé par H. F. Marcou, écuyer, et résolu :

Que des remerciements sont dus et soient votés à MM. les Président, Vice-Président et Directeurs, pour leur attention spécialement apportée aux affaires de la Caisse d'Economie pendant l'année qui vient de s'écouler, ainsi qu'au Secrétaire-Trésorier et aux autres officiers de la Caisse pour leur dévouement dans l'exercice de leurs devoirs respectifs.

Proposé par Mgr. Benj. Paquet, secondé par E. W. Méthot, écuyer, et résolu :

Que MM. Pamphile Legaré et Alphonse Coté soient élus auditeurs de la Caisse pour l'année courante.

On procède à l'élection, par scrutin, de sept Directeurs pour l'année courante, et les messieurs dont les noms suivent sont déclarés élus par les scrutateurs, savoir :

Louis Amiot, écuyer,
 J. D. Brousseau, écuyer,
 E. W. Méthot, écuyer,
 Mgr. Benjamin Paquet, Ptre.,
 Ol. Robitaille, écuyer, M.D.,
 L'honorable U. J. Tessier,
 L'honorable I. Thibaudeau.